

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Etaient Présents, 48 titulaires, 7 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Pierre SERENA	à	David CORBIN
Maité POTIN	à	André LABARTHE
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Jean CAMSUZOU	à	Jean GASTOU
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques MARQUEZE
France JAUBERT-BATAILLE	à	Bernard AURISSET
Lydie CAMPELLO	à	David MIRANDE

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée)

REÇU

Le 21 AVR. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MERE

RAPPORT N° 170413-46-DIV-

TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS

M. AURISSET expose :

1/ SIEGE

Suite à la fusion des 4 intercommunalités, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :

a) AMENAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Aménagement de la salle du Conseil Communautaire pour optimiser l'installation des Conseillers Communautaires :

- 1) Une mission d'assistance technique et administrative pourrait être confiée au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion.
Une convention sera signée avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour un montant de 1 225 €.
- 2) Par ailleurs, il convient de modifier l'estrade bois et d'acquérir 4 sièges supplémentaires pour un montant total de 3 775 € TTC.

b) AMENAGEMENT DES LOCAUX DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Réalisation d'une cloison séparative dans les locaux du service Ressources Humaines ainsi que des travaux de peinture.

Ces prestations seront réalisées par l'entreprise Restoyburu pour u montant de 2 669.03 € TTC.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget général 2017 (section investissement)

2 / PETITE ENFANCE : VENTILATION CRECHE LES POQUETETS

La fermeture du préau par des éléments de menuiserie a engendré des problèmes de ventilation, non appréhendés initialement.

Il s'agit aujourd'hui de créer un réseau d'évacuation de l'air vers l'extérieur. Ces travaux, effectués par une entreprise référente dans le domaine, s'élèveraient à environ 1 000 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2017 (section investissement)

3 / JELIOTE : SYSTEME DE REGULATION

Le système qui permet de régler les températures, en chaud ou en froid, des différents volumes de la salle Jéliote et de la villa Bourdeu est aujourd'hui hors d'usage.

Il est nécessaire de le remplacer.

Les crédits seront inscrits au Budget général 2017 du Spectacle Vivant pour un montant de 15 000 € TTC.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention (M. LABARTHE)

- **DECIDE** de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour une assistance technique et administrative relative à l'aménagement de la salle du Conseil Communautaire et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention afférente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à passer les commandes pour fournitures et travaux et à régler les dépenses correspondantes,
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 21 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE